

Département du Gard



Ville de la Grand'Combe

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU 18 JUN 2024**

**Etaient présents** : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, BRUN Christian, ~~MONTENEZ Karine~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Mare~~, DUMAS Anne-Claire, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, AKAN Yavuz, ~~KORDJANI Anissa~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote** :

MONTENEZ Karine à	DUMAS Hubert
MALAVIEILLE Patrick	à ARCANGIOLI Annie
KUBICA Marc	à PEREZ Joseph
PORTALEZ Marie-Line	à JOUVERT Norbert
KORDJANI Anissa à	MIGLIORE Sébastien

**Etaient absents** :

BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

\*\*\*

**Madame la Maire**, avant d'aborder l'ordre du jour, adresse en son nom propre et en celui du Conseil Municipal, toutes ses condoléances et ses pensées à la famille FLORES pour le décès accidentel d'Antoine.

Elle adresse également son soutien à Madame NOUGARET-RODRIGUEZ Léa, agente de la collectivité, conductrice du véhicule en cause dans l'accident.

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 8 avril dernier.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Madame la Maire** propose l'ajout de trois questions à l'ordre du jour et ce, afin de ne bloquer, la gestion administrative des dossiers. Il s'agit :

- \* Demande de versement du fonds de concours Alès Agglomération 2023
- \* Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- \* Tarification des salles communales

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**I – Décision modificative n°1**

**Madame EUGENE** propose d'ajuster certains comptes du budget primitif afin d'intégrer des recettes d'une part et d'autre part de procéder à un transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le budget primitif a été réalisé sur la base des dotations de l'an passé. La présente décision inclura les montants réels alloués par l'Etat.

Elles sont les suivantes :

***Dépenses de fonctionnement*** :

Compte 65748 + 130 000 €

Compte 023 - 10 055 € virement à la section d'investissement

**Recettes de fonctionnement :**

Compte 74111 - 3 141 € Dotation forfaitaire  
Compte 741121 + 41 087 € Dotation Solidarité Rurale  
Compte 741123 + 89 883 € Dotation Solidarité Urbaine  
Compte 741 127 - 9 334 € Dotation Nationale de Péréquation  
Compte 773 + 1 450 € Mandats annulés

**Dépenses d'investissement**

Compte 2313 + 249 468 € constructions

**Recettes d'investissement**

Compte 021 - 10 055 € virement de la section de fonctionnement  
Compte 024 + 108 385 € Produits de cession  
Compte 13172 + 44 000 € FEDER  
Compte 1311 + 16 614 € Fond Vert  
Compte 1313 + 90 524 € Contrat Territorial

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **II – Attribution de subventions aux associations**

**Madame EUGENE** propose, comme chaque année, de soutenir le tissu associatif par le biais d'attribution des subventions suivantes :

AASOR	200,00 €
AMEFPA (Harmonies des Mines)	2 000,00 €
AMICALE cycliste grand'combienne	500,00 €
AMICALE des Algériens en Europe	500,00 €
APE Amicale Laïque de Trescol	785,00 €
APEOL collège Léo Larguier	750,00 €
APE MELI MELO	1 650,00 €
APSBC professionnels de santé	900,00 €
Asso. des Amis de l'Orgue Cavaillé Coll	1 000,00 €
Association des Conciliateurs de justice	250,00 €
Association des Lotissements de l'Arboux	150,00 €
Association 12kms de Ladrecht	500,00 €
Association La Forêt	500,00 €
Association Les Amis du Musée du Mineur	500,00 €
Association Le Souvenir Français	150,00 €
Association Sportive collège Léo Larguier	250,00 €
Association Sportive collège Villa Béchard	250,00 €
Association Sportive du LEP Pasteur	250,00 €
Avenir Jeunesse	14 000,00 €
BD aux Portes des Cévennes	1 200,00 €
Boxing Club Lous Pelous	1 200,00 €
CABARET & CO	5 000,00 €
Centre de Vol à Voile Gardois	500,00 €
CFDT	250,00 €
Club La Belle époque	400,00 €
Collectif citoyen Champclauson (CCFC)	250,00 €
Comité 30 association Prévention Routière	250,00 €
Compagnie 1057 Roses	500,00 €
COS de La Grand'Combe	11 560,00 €
Escapons Nous !	300,00 €
Essor Cévenol	1 600,00 €
FNACA	200,00 €
FNATH	950,00 €
FSE collège Léo Larguier	750,00 €
Haltérophilie Club Grand'Combien	350,00 €

Jardiner avec l'eau de la Mine	400,00 €
La Bouée	300,00 €
La Boule d'Or de la capitale	200,00 €
Lachtouteam - Cévennes	1 000,00 €
La Gaule Cévenole AAPPMA	200,00 €
La Maison des Métiers Anciens	800,00 €
Les Joyeux Mineurs	750,00 €
Les Lendemain	6 000,00 €
Les Noues	300,00 €
Les Pêcheurs du Haut Gard AAPPMA	600,00 €
Loisirs et Partage	300,00 €
Maison Médicale	838,00 €
May's Photos	800,00 €
NICAR'AGUA	400,00 €
Perdansa	1 400,00 €
Raison de plus	3 500,00 €
RESEDA	800,00 €
SCSP accompagnement rivières couvertes	500,00 €
Secours Populaire Français	500,00 €
Service d'Entraide Protestant	13 600,00 €
Shotokan Karaté-Do Grand'Combien	1 400,00 €
Société de chasse	2 000,00 €
Soleil Dansant	1 400,00 €
SPART Alès Armwrelling	1 000,00 €
Stade Ste Barbe	24 000,00 €
Syndicat CGT retraités	250,00 €
TEDAC	13 000,00 €
TAWA	200,00 €
UCIAPL du Pays Grand'Combien	1 955,00 €
UD FO	250,00 €
VARIATIONS & CO	1 000,00 €
VELO CLUB CEVENOL	1 000,00 €
VIE LIBRE Section Alès	300,00 €
VOST	1 000,00 €
Association Société Cévenole de spéléologie et de Préhistoire	500,00 €

**Madame la Maire** se félicite que la somme de 130 788 € soit prévue au budget pour soutenir les actions des associations.

Du fait de leur participation aux instances dirigeantes d'associations, les élus nommés et concernés n'ont pas pris part au vote, pour la structure dont ils sont membre.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **III - Subvention à la compagnie « Demain, Dès l'Aube »**

**Madame EUGENE** indique que la programmation et la coordination de l'édition « Charbon Ardent » 2024 sont confiées à la compagnie « Demain, Dès l'Aube ». C'est une coopérative spécialisée dans l'accompagnement d'artistes du spectacle vivant et l'ingénierie de projets culturels dans le milieu rural

**Madame EUGENE** propose, pour assurer leur mission, une attribution de subvention de 13 000 €

**Madame la Maire** ajoute que la compagnie VOST a assuré depuis 2017 cette mission. Le thème de l'édition 2024 porte sur le voyage. L'affiche est réalisée par Madame DUMAS Marilou. Elle sera dévoilée lors du forum des associations, le 8 septembre prochain

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **IV - Participation aux frais d'un séjour scolaire pour un élève scolarisé sur Langogne**

**Madame la Maire** indique qu'un lycéen grand'combien, scolarisé sur Langogne, a participé à la cérémonie officielle de « Je filme ma formation » organisée au Grand'Rex le 26 mars dernier. Il s'agit d'un concours pédagogique, permettant, par le montage d'une vidéo, de valoriser une formation, ses débouchés et l'établissement qui le propose.

La contribution de la commune vise à alléger les coûts exponentionnels des transports.

**Madame la Maire** propose une participation à hauteur de 30 €.

**Pas d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

#### **V - Correction du plan de financement du bâtiment de « l'ex état civil de Champclauson »**

**Madame EUGENE** revient sur la décision prise par l'assemblée délibérante du mois de décembre 2023 de lancer des études pour la rénovation du bâtiment de l'ex Etat Civil de Champclauson

Elle ajoute que la commune est sur le point de signer une convention dans le cadre de Bourg Centre Occitanie et ce, en complément du Petites Villes de Demain. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et la rénovation énergétique des bâtiments. Les deux dispositifs ouvrent la possibilité d'obtenir des financements.

**Madame EUGENE**, au regard des opportunités, propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel des travaux	217 008.61 €
Fond vert 40 %	85 603.44 €
Etat 20%	42 801.72 €
Région 20 %	42 801.72 €
Part communale	42 801.72 €

**Pas d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

#### **VI – Correction du plan de financement du bâtiment de l'école Jules Ferry**

**Madame EUGENE**, dans le prolongement de la question précédente, et au regard des nouvelles possibilités de financement propose de revenir sur le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'école Jules Ferry validé en décembre dernier.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Montant total prévisionnel des travaux	322 751.32 €
Fond Vert (45 %)	147 237.00 €
DSIL (15 %)	48 412.00 €
Région (20 %)	64 550.00 €
Part communale	64 552.32 €

**Pas d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

#### **VII – Participation aux frais de rénovation de 3 façades**

**Monsieur DUMAS** propose de délibérer pour la participation de la commune aux frais de rénovation de 3 façades. Il s'agit de la pose d'un enduit puis de peinture prévu au cahier des charges validé le 17 février 2016 à savoir 7.62 € le m<sup>2</sup>. Il s'agit :

La première se situe au 5 rue de Ribes pour un montant de 746.76 €

La seconde se situe au 8 passage du Gardon pour un montant de 762 €

La troisième sur la rue Saint Eloi pour un montant de 600 €

**Pas d'observation**  
**Adopté à l'unanimité**

### **VIII - Consultation pour une assistance de maîtrise d'œuvre à bons de commande**

**Monsieur Norbert JOUVERT** revient sur les projets prévus au Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du budget primitif.

Afin d'obtenir une vision plus précise de la planification de ces projets, il propose, comme ces dernières années, de lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'œuvre par bons de commande à hauteur de 60 000 €.

Il redéfinit les missions d'une assistance de maîtrise d'œuvre. La commune dispose d'un appui administratif, technique et juridique.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **IX - Annulation de la décision du 3 avril 2023 et vente d'un terrain avec une nouvelle délimitation parcellaire**

**Monsieur JOUVERT** rappelle les différentes délimitations parcellaires de la parcelle aujourd'hui numérotée AR 324

Il rappelle qu'elle a fait l'objet d'une décision de vente à Monsieur PACHOT en date du 3 avril 2023. Cependant, les projets de ces acquéreurs ont changé.

**Monsieur JOUVERT** ajoute que la commune a reçu d'autres propositions d'acquisition pour lesquelles elles souhaitent donner son aval et ce, afin de faire évoluer le projet de requalification de la zone de la Pise et ainsi avancer dans le programme Pise 2030.

**Monsieur JOUVERT** propose d'annuler la décision du 3 avril 2023.

Une nouvelle délimitation parcellaire a eu lieu, rescindant la parcelle AR 324 en deux parties :

- La section AR 327 de 2 469 m<sup>2</sup> qui fera l'objet du point suivant
- La section AR 328 de 2 536 m<sup>2</sup> qu'il vous est proposé de vendre à Monsieur PACHOT au prix de 40 000 € HT. Les frais d'acte et subséquents sont à la charge de l'acquéreur

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **X – Vente d'un ensemble immobilier à Madame FOUBERT et Monsieur GEMLAHING**

**Monsieur JOUVERT** indique que Madame FOUBERT et Monsieur GEMLAHING, brasseurs installés sur la commune il y a près de 3 ans, souhaitent étendre leur activité avec un projet de restauration et d'une aire d'accueil de camping-car.

Pour ce faire, ils se sont portés acquéreurs des parcelles cadastrées

- AR 327 d'une superficie de 2 469 m<sup>2</sup> issue de la nouvelle délimitation de la parcelle AR 324 sur laquelle se situe un bâtiment industriel vandalisé
- Puis AR 325 de 2 392 m<sup>2</sup>, parcelle est elle-même issue d'une ancienne division parcellaire, antérieurement parcelle AR 322.

**Monsieur JOUVERT** ajoute que les futurs acquéreurs ont présenté un projet affiné et un plan de financement solide validé par un expert-comptable. Il s'inscrit pleinement dans une volonté de développement économique et touristique puisque les acquéreurs souhaitent tisser un partenariat avec les acteurs locaux du tourisme. Il souhaite aussi améliorer l'image de l'entrée de ville en ouvrant un lieu d'accueil et de convivialité de type « pub ».

**Monsieur JOUVERT** propose la vente de cet ensemble immobilier au prix de 93 000 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **XI – Vente d'une parcelle de terrain à la SCI Damien et Mag**

**Monsieur JOUVERT** revient sur le projet de requalification de l'avenue Nelson MANDELA et de la prise en compte de la sécurité des accès et d'une limitation de la vitesse des véhicules.

Monsieur MOUTON a manifesté son intention d'acquérir 1 772 m<sup>2</sup> sur 2 281 m<sup>2</sup> de sa superficie totale de la parcelle AR 243 afin d'y stocker ses véhicules. Cette acquisition libèrera de l'espace et de la visibilité.

Monsieur JOUVERT ajoute que cette parcelle connaît des servitudes d'une part et facilite l'accès des camions de livraison pour l'entreprise SAMSE.

Elle appartient au domaine privé de la commune. Une nouvelle délimitation parcellaire est en cours.

Monsieur JOUVERT, au regard de ces éléments, propose de consentir cette vente à 11 021 €. Ce montant est conforme à l'évaluation des Domaines. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XII – Annulation et correction de la délibération n° 200623-11 portant vente d'une parcelle de terrain à l'indivision LOMBARDO**

Monsieur JOUVERT revient sur la décision du 20 juin 2023 au cours de laquelle l'assemblée délibérante a validé la vente, pour l'euro symbolique, de la parcelle AT 259, située au 8 place Baptiste Marcet à Monsieur LOMBARDO.

Monsieur JOUVERT explique qu'il convient d'annuler cette décision au motif que la vente doit s'effectuer en faveur de l'indivision LOMBARDO, Monsieur LOMBARDO et ses 3 enfants. Il ajoute qu'il convient aussi de corriger le numéro de parcelle. L'indivision LOMBARDO se porte acquéreur de l'espace situé entre la parcelle AT 529 et AT 397 appartenant au domaine public de la commune d'une superficie de 34 m<sup>2</sup>.

Monsieur JOUVERT propose donc de déclasser du domaine public cet espace puis, dans un second temps, de le vendre à l'indivision LOMBARDO à l'euro symbolique. A l'issue de la procédure de déclassement, la parcelle fera l'objet d'une numérotation cadastrale. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XIII – Acquisition d'un garage pour l'euro symbolique**

Monsieur JOUVERT propose l'acquisition d'un garage appartenant à Madame EXTRAT, place du Temple sur Trescol, section cadastrale AW n°294. Il s'agit d'acquérir le sol puisque les murs appartiennent déjà à la commune. La vente est consentie à l'euro symbolique. Les frais d'acte et subséquents sont à la charge de la commune.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XIV – Adhésion au groupement de commandes porté par « Territoire d'Energie 30 »**

Monsieur JOUVERT rappelle, avec l'augmentation du coût des énergies, l'adhésion, en 2022, de la commune au groupement de commandes porté par l'ancien SMEG aujourd'hui Territoire d'Energies 30.

Il en rappelle les objectifs et propose, compte tenu du contexte incertain, de renouveler l'adhésion au nouveau groupement élargi pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le syndicat départemental d'Energies du Tard est le coordonnateur

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XV – Redevance d’occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d’électricité**

**Monsieur JOUVERT** explique que «territoire d’Energies 30 » accompagne les collectivités dans toutes les démarches en lien avec le concessionnaire ENEDIS et notamment pour la redevance d’occupation du domaine public.

Cette redevance évolue chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, proportionnellement à l’évolution de l’index ingénierie. Il détaille la formule de calcul édictée par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 et propose de l’instaurer sur la commune.

**Pas d’observation**  
**Adopté à l’unanimité**

## **XVI – Vente de deux garages**

**Monsieur DUMAS** propose de revenir sur la décision prise en janvier dernier sur la vente de 3 garages sur Ribes à Monsieur MAURIN. Celui-ci, par courrier du 3 mars 2024, s’est rétracté et n’a souhaité acquérir que deux d’entre eux situés sur les parcelles AR 56 et 57 pour un montant de 3 400 €. Les frais d’actes et subséquents seront à sa charge

**Monsieur DUMAS** propose de consentir la vente, conformément au prix Du service des Domaines à 3 400 €.

**Pas d’observation**  
**Adopté à l’unanimité**

## **XVII – Avis sur l’enquête publique portant sur les travaux du barrage de Sainte Cécile d’Andorge**

**Madame la Maire** revient sur les échanges organisés par les services du Département au sujet des hypothèses de travaux sur le barrage de Sainte Cécile d’Andorge. Une enquête publique est en cours. Les éléments sont publics et consultables en mairie.

**Madame la maire** ajoute qu’il convient de délibérer afin d’émettre un avis favorable à la demande d’autorisation environnementale supplémentaire pour des travaux de déboisement devant intervenir dès cet automne.

**Pas d’observation**  
**Adopté à l’unanimité**

## **XVIII – Cycle de travail au sein de la collectivité**

**Madame la Maire** revient sur la délibération prise en janvier dernier relative au cycle de travail de la collectivité à 35 h sur la base d’un procès-verbal d’un comité technique paritaire en 1989.

**Madame la Maire** rappelle la demande d’annulation de l’acte par les services de l’Etat au motif

que la décision ne précisait pas les cycles de travail de la collectivité et qu’un nouveau comité technique n’avait pas été consulté.

Un travail de refonte s’est mené sur le sujet. Les conclusions ont été présentées au comité technique réuni le 5 juin dernier. Les cycles de travail suivants ont été entérinés :

Les agents annualisés effectuent comme la loi le précise 1 554 heures.

Les autres agents de la collectivité travailleront sur un cycle de 36 heures hebdomadaires ouvrant droit à 6 jours d’ARTT couvrant ainsi un jour pour la journée de solidarité et les 5 jours obtenus en comité technique se voulant être un forfait pour les journées exceptionnelles de pont fériés (5 +1) - 5 jours sont liés à l’assiduité :

- agents absents 5 jours au cours d’un trimestre, un jour d’ARTT retiré. Le bonus est supprimé en cas de perte d’un jour

- Ce jour d’ARTT doit impérativement être pris ou décompté sur le trimestre concerné par l’absence

**Pas d’observation**  
**Adopté à l’unanimité**

### **Question complémentaire n°1 : Déblocage du fonds de concours 2023**

**Madame la Maire** revient sur la décision prise lors de la séance du 31 octobre 2023, validant une demande de subvention sur un prévisionnel de travaux pour le réaménagement de l'espace de l'Arboux. Ce prévisionnel de financement englobait le fonds de concours 2023 versé par Alès Agglomération à hauteur de 105 029 €. Les travaux sont achevés. La commune peut donc solliciter le déblocage de ce fonds.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **Question complémentaire n° 2 : Création d'un poste au tableau des emplois de la collectivité**

**Madame la Maire** explique que les services périscolaires sont gérés par le service Education en mairie. La commune perçoit des financements de la CAF dans le cadre des activités du projet pédagogique. Ces activités sont déclarées par un agent faisant fonction de directeur du service ALSH périscolaire. Un diplôme est requis pour exercer cette fonction. Il s'agit du BPJEPS. La commune se trouvait en difficulté pour recruter une personne avec cette qualification. Il a été demandé à un agent du service Population, titulaire du BPJEPS, de prendre en charge cette fonction.

**Madame la Maire** explique que les services ont constaté que l'agent en question, par blocage informatique du CDG 30, n'a pas pu être intégré aux avancements de grade sur l'année 2023. Elle remplit toutes les conditions requises, au même titre que ces collègues ayant obtenu cet avancement selon les conditions des Lignes directrices de Gestion de la ville.

**Madame la Maire** propose, au regard de ces éléments, de créer, au tableau des emplois, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le nombre d'agents détenant ce grade au sein de la collectivité sera ainsi porté à 9.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **Question n°3 : Tarification pour le prêt des salles communales**

**Monsieur DUMAS** rappelle les échanges sur la question du prêt des salles communales ainsi que celle du matériel municipal. Le règlement a été modifié et des fiches de prêt ont été mises en place. **Monsieur DUMAS** propose de revenir sur les conditions particulières de prêt des salles en appliquant la tarification suivante :

- Les fiches de prêt font parties intégrantes du règlement
- Le non-respect du règlement peut invalider de futures demandes
- Le prêt des salles demeure gratuit pour les associations
- La salle Marcel PAGNOL sera utilisée uniquement pour les expositions, des conférences, meeting et expositions.
- Une tarification différenciée sera mise en place pour les autres salles communales (la bourse, l'état civil de Trescol, ex état civil de Champclauson :
  - 50 € pour les grand'combiens
  - 150 € pour les demandeurs extérieurs à la commune

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

La Maire de La Grand'Combe

Laurence BALDIT

